



Village
Saint-Célestin

510, rue Marquis
Saint-Célestin (Québec)
J0C 1G0

Téléphone : 819 229-3642
Télécopieur : 819 229-1149
Courriel : info@village-st-celestin.net
www.village-st-celestin.net

AVIS PUBLIC

Aux contribuables du Village de Saint-Célestin

Avis public est, par les présentes, donné par la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière du Village de Saint-Célestin :

QUE lors de l'assemblée ordinaire qui se tiendra à huis clos par le biais d'une visioconférence ZOOM le mardi 6 avril 2021 19 h 30, le conseil municipal statuera sur la demande de dérogation mineure de Monsieur Marc Paré et Madame Christine Laliberté.

La demande de dérogation mineure vise un immeuble connu et désigné comme étant le lot rénové 5 998 161 du cadastre du Québec et portant le numéro civique 55 rue Marquis, Saint-Célestin.

Nature de la demande

La demande de dérogation mineure est demandée afin d'autoriser une marge latérale de 0,66 m pour un garage privé détaché sans vue alors que l'article 30 du *Règlement numéro 311 concernant le zonage* qui stipule que tout bâtiment accessoire au bâtiment principal servant à quelque usage que ce soit (résidentiel, commercial, agricole...) incluant entre autres les garages privés, les abris d'auto et les remises, doit respecter une distance minimal de 1 mètre des lignes arrière ou latérales du terrain, soit une dérogation de 0,36 m.

Raison

La présente demande de dérogation mineure est souhaitée afin de régulariser la situation du garage qui n'est pas conforme à la réglementation actuelle.

Consultation écrite

Avis est également donné que le conseil municipal entendra toute personne intéressée par la demande de dérogation mineure ci-dessus mentionnée.

Toute personne intéressée peut transmettre ses commentaires, par écrit, dans les 15 jours suivant la publication du présent avis de la façon suivante :

- par courriel (info@village-st-celestin.net)
- par courrier (570 rue Marquis, Saint-Célestin, J0C 1G0)

Fait et donné à Village de Saint-Célestin, ce 18 mars 2021.

Pascale Lamoureux
Directrice générale et
secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Pascale Lamoureux, directrice générale et secrétaire-trésorière du Village de Saint-Célestin, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut mentionné, en affichant le 18 mars 2021, entre 9 h et 17 h, copie de l'avis sur le babillard prévu à cette fin au bureau municipal, de même que sur le site internet de la municipalité (www.village-st-celestin.net, sous l'onglet «Avis public».)

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 18 mars 2021.



Pascale Lamoureux
Directrice générale et
secrétaire-trésorière